

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ROMANS - 2602 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 11/03/2025 - B2025/002426 - 2020 B 01658 - 891 448 763 - A CHACUN SA CUISINE

Exercice ouvert le	01/01/24	et clos le	31/12/24	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SAS A CHACUN SA CUISINE 301 RUE DES SABLES ET DES PRES DE GAUD 26260 SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE	301 RUE DES SABLES ET DES PRES DE GAUD 26260 SAINT DONAT
SIRET 8 9 1 4 4 8 7 6 3 0 0 0 2 1	Mét
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :
301 RUE DES SABLES ET DES PRES DE GAUD 26260 SAINT DONAT	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées Commerce de gros (commerce interentrepri	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	16 857
2 Plus-values		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	
Autres PV imposables à 19 %			

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quinquies</i>	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 <i>septies</i>	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 <i>quaterdecies</i>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 <i>sexdecies</i>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i>	Autres dispositifs	
Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 <i>duodecies</i>	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>		
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> du CGI (cocher la case)	
--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)	
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°
4-Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer la désignation, l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	
Nom / Adresse Etat de résidence N°	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI X NON
Si oui, indication du logiciel utilisé	ISACOMPTA CONNECT

N° de Dossier : ACHACUI

En Euro

PC8

AUDIT JURIDIQUE COMPTABILITE 991 rue de la valsiere 34790 GRABELS

SAS A CHACUN SA CUISINE

301 RUE DES SABLES ET DES PRES DE GAUD
26260 SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

2033

Réel simplifié BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2024

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
2600401			ET	651
N° Siret	89144876300021			

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
AUDIT JURIDIQUE COMPTABILITE 991 rue de la valsiere 34790 GRABELS			
Tél :		Tél :	
OGA/OMGA	Visiteur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du visiteur ou certificateur conventionné :		Identité du déclarant :	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou visiteur ou certificateur conventionné		Date : 24/02/25 Lieu : GRABELS	
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :		Qualité et nom du signataire : PRESIDENT VOLLE LOICK	
		Signature " certifié conforme à l'original "	



ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS																	
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	5 217		payées par un établissement chargé du service des titres		b								
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)							c										
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d										
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							e										
							f										
							g										
							h										
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i		5 217								
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j										
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)		5 217								
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.											
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :											
						à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6							
1				2		3		4		5		6		7		8	
K DIVERS																	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																	
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%												
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					62 251		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		0%		15%		19%				
							MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice										
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)							MVLT réalisée au cours de l'exercice										
							MVLT restant à reporter										
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)																	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																	

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*06

Désignation de l'entreprise		SAS A CHACUN SA CUISINE		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		301 RUE DES SABLES ET DES PRES DE GAU 26260		SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE	
SIRET		8 9 1 4 4 8 7 6 3 0 0 0 2 1			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *	
				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 4	
		Brut		Amortissements-Provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010	012
		{	Autres *	014	016
	Immobilisations corporelles *			028	030
	Immobilisations financières * (1)			040	042
	Total I (5)			044	048
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052
		Marchandises *		060	062
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	070
		Autres * (3)		072	074
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	086	
	Charges constatées d'avance *		092	094	
	Total II		096	098	
	Total général (I + II)		110	112	
PASSIF				Exercice N NET	
				I	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		1 500
	Ecart de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		150
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves ()	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131	132		
	Report à nouveau		134		5 555
	Résultat de l'exercice		136		-16 857
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142		-9 652
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		29 641
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		14 703
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169	169	1 654	172	7 331
	Comptes courants d'associés		173		8 928
	Autres dettes		175		744
	Produits constatés d'avance		174		39 924
	Total III		176		101 271
Total général (I + II + III)			180		91 620
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 241
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A CHACUN SA CUISINE

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

PRODUITS D'EXPLOITATION		Ventes de marchandises *		209		210	311 154	
	{	biens	dont export et livraisons	215		214	7 543	
		services *	intracommunautaires	217		218	50 492	
		Production vendue						
		Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
		Production immobilisée*				224		
		Subventions d'exploitation reçues				226		
		Autres produits				230	7	
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	369 197	
CHARGES D'EXPLOITATION		Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	204 318	
		Variation de stocks (marchandises)*				236	5 586	
		Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
		Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	843	
		Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	85 176	
		Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE * 243 860)				244	1 641	
		Rémunérations du personnel*				250	62 251	
		Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	16 497	
		Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI 255)				254	6 766	
		Dotations aux provisions				256		
{	Autres charges				262	2 332		
	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259							
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 288					
		Total des charges d'exploitation (II)				264	385 409	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	-16 213	
Produits financiers (III) 280						294	645	
Charges financières (V)								
Produits exceptionnels (IV)						290		
{	Charges exceptionnelles (VI)				300			
	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347				
			dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)						310	-16 857	
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312		16 857	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248		330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)			251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986		ZFU - TE (44. octies A) 987		342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981		JEI (44. sexies A) 989					
	ZRD (44 terdecies) 127		ZRR (44. quindécies) 138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies) 991		Investissements et souscriptions outre-mer 344					
	ZFANG (44 quaterdecies) 345							
	BUD (44 sexdecies) 992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993					
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641		
		Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352		354	16 857	
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370		372	16 857	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS A CHACUN SA CUISINE								Néant ☐ *	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	5 832	412		414		416	5 832		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements, aménagements divers	450	32 153	452		454		456	32 153		
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	38 478	472	2 241	474		476	40 719		
Immobilisations financières		480	1 644	482		484		486	1 644		
TOTAL		490	78 108	492	2 241	494		496	80 349		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500	1 424	502	517	504		506	1 940		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	2 851	542	1 608	544		546	4 459		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	7 839	562	4 642	564		566	12 481		
TOTAL		570	12 114	572	6 766	574		576	18 880		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5					
		6	7	8	9	10					
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A CHACUN SA CUISINE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence- ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit (article 209- II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2) 982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	16 857
Total des déficits restant à reporter		870	16 857

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	48 749
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	57 561
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise		SAS A CHACUN SA CUISINE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le 31/12/2024		Durée en nombre de mois 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	3
Dont apprentis				657	
Dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	378 705
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	378 705
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	7
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	7
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats				121	257 714
Variation négative des stocks				145	6 429
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	19 466
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	2 332
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	285 940
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)				137	92 772
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF				117	92 772
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	378 705	Effectifs au sens de la CVAE * 023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	0 1 / 0 1 / 2 0 2 4	016	3 1 / 1 2 / 2 0 2 4
Date de cessation					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt
EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

SIREN 891448763

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A CHACUN SA CUISINE

ADRESSE (voie) 301 RUE DES SABLES ET DES PRES DE GAUD

CODE POSTAL 26260 VILLE SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904
			300

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique MOULEC Prénom(s) LAURE
Nom marital MOULEC % de détention 35,0000 Nb de parts ou actions 105,00
Naissance Date 18/11/1981 N° Département 13 Commune MARSEILLE-01 Pays France
Adresse N° 200 Voie A CHEMIN DES VERSEAUX
Code Postal 26260 Commune MARGES Pays France

Titre (2) M Nom patronymique VOLLE Prénom(s) CEDRIK
Nom marital VOLLE % de détention 31,0000 Nb de parts ou actions 93,00
Naissance Date 15/12/1978 N° Département 26 Commune SAINT-VALLIER Pays France
Adresse N° 4 Voie LE CLOT
Code Postal 26330 Commune SAINT-AVIT Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



☐ Néant *

N° de dépôt
EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

SIREN 891448763

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A CHACUN SA CUISINE

ADRESSE (voie) 301 RUE DES SABLES ET DES PRES DE GAUD

CODE POSTAL 26260 VILLE SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904 300

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique VOLLE Prénom(s) LOIC
Nom marital VOLLE % de détention 34,0000 Nb de parts ou actions 102,00
Naissance : Date 29/12/1977 N° Département 26 Commune SAINT-VALLIER Pays France
Adresse : N° 200 Voie A CHEMIN DES VERSEAUX
Code Postal 26260 Commune MARGES Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2033-G-SD 2024

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)



(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

SIREN

8 9 1 4 4 8 7 6 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A CHACUN SA CUISINE

ADRESSE (voie) 301 RUE DES SABLES ET DES PRES DE GAUD

CODE POSTAL 26260

VILLE

SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Désignations	Montant
intérêts courus	36
divers fournisseurs	501
T.A. 0,09%	56
A.J.C.	744
Total des charges à payer	1 338

Désignation de l'entreprise SAS A CHACUN SA CUISINE
Numéro de siret 89144876300021

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
ACOMPTES 2024 / CHANTIERS 2025	01/01/2025	31/01/2025	39 924		
Total des produits constatés d'avance			39 924		

SIRET : 891 448 763 000 21 Code APE : 4647Z RCS ROMANS

27

- Le rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce
- questions diverses
- Pouvoirs pour formalités.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2024, les approuve tels qu'ils ont été présentés.

L'assemblée générale prend acte de ce que les comptes sociaux de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement au regard de l'article 39-4 du code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour le dit exercice.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à **16.857,17 EUROS** auquel s'ajoute le report à nouveau de **5.555,36 EUROS**, soit une perte de **11.301,81 EUROS**, de la manière suivante :

- **REPORT A NOUVEAU DEBITEUR..... 11.301,81 EUROS**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des trois exercices précédents, ont été les suivants :

- Clôture au 31/12/2023 : 5.217,00 Euros
- Clôture au 31/12/2022 : Néant
- Clôture au 31/12/2021 : Néant

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre les associés et la société, au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 227-10 du Code de commerce.

Ce rapport, mise aux voix, est adopté à 198 actions sur 300. M VOLLE Loick n'ayant pas pris part aux votes pour le point 2 et 3 de cette convention.

Le reste des points de cette convention sont adoptés à l'unanimité.

CV

LV

LV

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

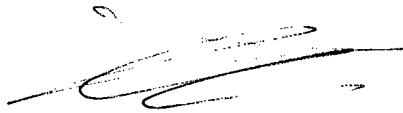
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

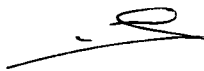
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Les Associés

C.VOLLE



L.VOLLE



L.MOULLEC

